

# COMMUNE DE MEALLET

## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Séance du 13 août 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni salle de la mairie le mercredi 13 août à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Roger RIBAUD, Maire.

**Elus présents** : Roger RIBAUD, Gaëtan FLAMME, Vincent JARRIGE, Thibaut FONTEIX, Denis SOULIER, Jean-François CHANUT.

**Absents excusés** : Philippe LAYAC (pouvoir à Roger RIBAUD), Jean DELCHER (pouvoir à Jean-François CHANUT), Benoît TISSANDIER (pouvoir à Denis SOULIER), Lucie DRÉANO, Manuel ROCHE.

**Secrétaire de séance** : Gaëtan FLAMME.

Avec six élus présents, le quorum est atteint et les points à l'ordre du jour peuvent être examinés et votés.

#### **Ordre du jour** :

- **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Mauriac ;**
- **Indemnité gardiennage de l'église (année 2025) ;**
- **Décision modificative budgétaire n°1 (vote de crédits supplémentaires) ;**
- **Questions diverses.**

Aucune remarque n'ayant été faite sur le procès-verbal de la séance du 09 avril 2025, les points mis à l'ordre du jour peuvent être examinés et votés.

#### **1- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Mauriac, délibération n°2025\_011**

Monsieur le Maire rappelle que la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Mauriac pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux selon deux modalités : la procédure légale (droit commun) ou selon un accord local conclu entre les communes membres. Puis, il demande aux élus de se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 7 voix pour et 2 abstentions :

- décide de fixer à 31 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Mauriac, retenu dans le cadre de l'accord local et réparti comme suit :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
CHAPITRE ET ARTICLE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
(45) 458100	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS (TRAVAUX VOIRIE PART DEPARTEMENTALE)	5 000,00	
(45) 458200	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS (TRAVAUX VOIRIE PART DEPARTEMENTALE)	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du marché de l'aménagement de la traverse du Bourg (RD22), les crédits votés au budget primitif 2025 sont insuffisants pour régler la part du Département que la Commune doit avancer. Il convient donc de prendre une décision modificative afin d'ajuster les montants inscrits au budget 2025, ce qui permettra d'augmenter en section d'investissement, les crédits en dépenses à l'article 458100 et ceux inscrits à l'article 458200 étant donné que le Département rembourse la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative inscrite en section d'investissement figurant dans le tableau ci-après :

n°2025\_013

### 3- Décision modificative budgétaire n°1 (vote de crédits supplémentaires), délibération

Monsieur le Maire explique que les indemnités de gardiennage n'ont, cette année, pas été revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Accord est donné, à l'unanimité, pour verser à la Paroisse Notre-Dame des Miracles, laquelle comprend la Communauté Chrétienne de MEALLET, la somme de 126,91 Euros identique à celle de 2024. Inscrite au budget primitif voté le 09 avril 2025, l'indemnité susmentionnée sera imputée à l'article 6282.

### 2- Indemnité gardiennage de l'église (année 2025), délibération n°2025\_012

Populations municipales par ordre décroissant de population	titulaires (et suppléants)	Nombre de conseillers communaux
Mauriac	3 503	14
Le Vigean	814	4
Chalvignac	471	2
Jaleyrac	373	2
Drugaac	335	2
Moussages	259	2
Arches	201	1 (+1 suppléant)
Sourniac	200	1 (+1 suppléant)
Auzers	166	1 (+1 suppléant)
Méallet	158	1 (+1 suppléant)
Salins	146	1 (+1 suppléant)
Total	6 626	31

#### 4- Questions diverses

Pas de questions diverses abordées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h.

Le Maire,

Roger RIBAUD.



Le Secrétaire de séance,

Gaëtan FLAMME.

